



AVIS AU PUBLIC

Le Consulat Général du Mali à Lyon, informe les usagers que la demande de visa d'entrée au Mali par courrier est possible à partir de ce jour. Les pièces à fournir sont les suivantes :

- le passeport étranger d'une validité d'au moins six (6) mois ;
- le formulaire soigneusement rempli, disponible sur le site du consulat général du Mali à Lyon ;
- deux (2) photos d'identités en couleurs avec fond blanc sans verres, foulard et ni couvre-chef ;
- les justificatifs du séjour (invitation, ordre de mission, tous documents relatifs au séjour) ;
- le billet d'avion aller et retour ou de poursuite de voyage ;
- les certificats internationaux de vaccination ;
- les frais de visa de soixante-dix(70) à cent cinquante(150) euros selon la durée du séjour allant d'un mois à un an et le nombre d'entrée , (par chèque à l'ordre du Consulat Général du Mali à Lyon) ;
- une enveloppe Chronopost affranchie à l'adresse de retour.

Le Consulat Général sait compter sur la bonne compréhension de tous.

NB : Les titulaires de passeports diplomatiques, de service ou spéciaux sont priés de se rendre à l'Ambassade du Mali à Paris.

Lyon, le 03 novembre 2022



LE VICE-CONSUL P/I
LE CONSEILLER CONSULAIRE


Hamadou Albachir Mahamane TOURE